



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

2071^e

SÉANCE : 17 MARS 1978

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2071)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 17 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12606);	
Lettre, en date du 17 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12607)	1

UN LIBRARY

JAN 19 1981

UN/ISA COLLECTION

209

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2071^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 17 mars 1978, à 16 h 45.

Président : M. Ivor RICHARD
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2071)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 17 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12606);
Lettre, en date du 17 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12607).

La séance est ouverte à 17 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 17 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12606);

Lettre, en date du 17 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12607)

1. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : Les représentants du Liban, d'Israël, de l'Egypte, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, de la République arabe syrienne et du Yémen ont adressé au Président du Conseil de sécurité des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion. Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.
2. Le Conseil de sécurité est saisi du document S/12608, qui contient une lettre du représentant du Koweït en date

du 17 mars 1978, par laquelle il demande que les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) soient invités à participer au débat. Cette proposition n'est pas faite au titre de l'article 37 ou de l'article 39 du règlement intérieur provisoire mais, si elle est approuvée par le Conseil, l'invitation à participer au débat confèrera à l'OLP les mêmes droits de participation que ceux dont jouit un Etat Membre aux termes de l'article 37.

3. Un membre du Conseil souhaite-t-il faire des observations sur cette proposition ?

4. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas en mesure d'accepter la proposition tendant à inviter les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine à participer au débat avec les mêmes droits de participation qui sont conférés à un Etat Membre. Lors d'occasions antérieures, nous avons souligné que l'invitation du Conseil était couchée en termes inadéquats, et nous réaffirmons cette opinion. C'est pourquoi nous souhaitons que la proposition soit mise aux voix.

5. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : Puisque aucun autre membre ne semble vouloir prendre la parole à ce sujet, je considérerai que le Conseil est prêt à voter sur la proposition d'invitation.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bolivie, Chine, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Canada, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 10 voix contre une, avec 4 abstentions, la proposition est adoptée.

Sur l'invitation du Président, M. Tuéni (Liban) et M. Herzog (Israël) prennent place à la table du Conseil.

6. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des consultations, une proposition a été faite tendant à ce que le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine prenne place à la table du Conseil pour la durée de la discussion de la question à l'ordre du jour. J'ai l'intention de mettre cette proposition aux voix. Est-ce qu'un membre du Conseil désire parler avant le vote ?

7. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement s'étant opposé à la représentation de l'Organisation de libération de la Palestine au Conseil parce que seuls les Etats devraient y être représentés, il s'oppose donc également à ce que l'OLP prenne place à la table du Conseil.

8. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puisque aucun autre membre du Conseil ne désire prendre la parole à ce stade, je vais mettre aux voix la proposition tendant à ce que le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine prenne place à la table du Conseil pour la durée de la discussion de la question à l'ordre du jour.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bolivie, Chine, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Canada, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 10 voix contre une, avec 4 abstentions, la proposition est adoptée.

Sur l'invitation du Président, M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Abdel Meguid (Egypte), M. Kikhia (Jamahiriya arabe libyenne), M. Nuseibeh (Jordanie), M. Al-Hussamy (République arabe syrienne) et M. Al-Haddad (Yémen) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

9. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En plus des documents qui figurent à l'ordre du jour, je désire attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/12598, S/12600, S/12602 et S/12604.

10. Le premier orateur est le représentant du Liban. Je lui donne la parole.

11. M. TUÉNI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Les journées que nous vivons sont particulièrement tragiques pour un pays qui, depuis trois ans, est plongé dans une tragédie sans précédent, un pays qui a vu ses villes détruites, des dizaines de milliers de ses citoyens tués, qui a vu sa société se désintégrer, un pays ancien et pacifique marqué de cicatrices profondes et sanglantes.

12. Le Liban, mon pays, saigne à nouveau. Il est l'objet d'une agression qui est le prix de notre attachement aux idéaux de paix, de liberté, du droit international et de l'ordre dans le monde. En vérité, la communauté mondiale a rarement montré tant d'indifférence pour le sort d'un pays que le monde a tant aimé, car jamais peut-être un si petit pays n'a tant donné au monde et n'a tant apporté à l'histoire de l'humanité. Mais cela suffit sur ce sujet.

13. Le Conseil a été convoqué aujourd'hui pour mettre fin à l'un des actes d'agression les plus barbares. Et je tiens à

souligner que ce que nous cherchons avant tout, c'est que l'on permette à l'Organisation des Nations Unies de défendre l'esprit et la lettre de la Charte et empêcher Israël de s'ériger en arbitre et en maître du droit international, de jouer à la fois le rôle de juge, de jury et d'exécuter des hautes oeuvres, alors que la communauté des nations rassemblées ici assiste avec indifférence à l'agonie d'un Etat Membre.

14. Je ne me laisserai pas aller à des discours inutiles, car les faits sont connus de tous. On a étalé devant nos yeux, souvent avec beaucoup d'impudence, des images de mort et de destruction semées systématiquement et avec la plus grave arrogance. Et l'on nous fait payer pour les crimes commis depuis presque 30 ans par tout un chacun, sauf par le Liban, le seul pays dans ce Moyen-Orient ravagé qui n'ait jamais cessé de croire aux droits des nations.

15. Monsieur le Président, membres du Conseil, qu'attendons-nous de vous ? Je serai très bref, et je me réserve le droit de revenir sur cette question pour faire des propositions, mais ce que nous demandons pour le moment c'est la possibilité de vivre en paix dans l'unité; nous demandons le rétablissement de notre souveraineté sur notre territoire — sur tout notre territoire — et nous demandons la protection de notre peuple contre l'assassinat international.

16. Le cessation immédiate des hostilités et le retrait immédiat des envahisseurs devraient constituer l'exigence unanime du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, tout autant que celle du Liban. Que l'on permette à mon peuple de vivre ! Que l'on nous permette de reconstruire non seulement le Liban, cette terre ancienne et fraternelle, mais aussi la paix et un ordre international acceptable au Moyen-Orient, un ordre dans lequel chaque nation puisse exercer ses droits fondamentaux nationaux et humains, y compris le droit de défendre librement ses propres frontières, de faire appliquer ses propres lois, de protéger ses propres citoyens et ses propres institutions. Et ne permettons à aucune partie d'empêcher sous un faux prétexte quelconque le gouvernement du pays d'utiliser ses propres forces et les forces qui sont ou qui peuvent être à sa disposition pour la défense légitime de son intégrité et de sa sécurité nationales, pour ensuite se prévaloir d'une situation anormale pour détruire et tuer et violer les principes les plus élémentaires du droit national et du droit international.

17. Une fois de plus, au nom du Liban, je dis ici au monde entier : laissez vivre mon peuple. Faisons régner la paix et la sécurité, rétablissons la confiance dans l'humanité et dans un monde meilleur. Laissons les Nations Unies assumer ainsi leurs responsabilités.

18. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

19. M. HERZOG (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Il sied que ce soit vous, tant sur le plan personnel qu'en votre qualité de représentant d'un pays qui a été le plus grand défenseur des principes du droit, de la justice et de la procédure parlementaire, qui présidiez le Conseil.

20. J'ai la conviction sincère qu'il s'agit là d'un débat inutile. Il n'y a que deux parties impliquées dans cette question. Nous voulons toutes les deux exactement la même chose : la restauration complète de la souveraineté libanaise dans la région en question. Le fait que, laissés à nous-mêmes sans la moindre ingérence de la part de ceux qui vont sans aucun doute prendre part à ce débat, nous – Israël et le Liban – parviendrions probablement à résoudre ce problème sans difficulté aucune donne vraiment matière à réflexion s'agissant de l'état des affaires internationales et de la manière dont procède l'Organisation.

21. Israël a demandé à participer au débat sans attendre le moins du monde du Conseil tel qu'il est représenté par sa majorité actuelle qu'il évalue la question en tant que telle. Comme il n'a pas réussi depuis 30 ans à adopter une seule résolution condamnant le meurtre de civils israéliens innocents, le Conseil n'a plus le droit de se prononcer sur des actes découlant d'attentats terroristes.

22. Mais ce n'est pas seulement la partialité flagrante de l'Organisation qui a suscité des doutes quant à sa crédibilité. Nous sommes maintenant témoins d'un processus beaucoup plus lourd de menaces et beaucoup plus sinistre que la règle des deux poids et deux mesures appliquée précédemment : la véritable trahison par le Conseil de ses propres principes et objectif. Selon les Articles 24 et 26 de la Charte, qui décrivent les "fonctions et pouvoirs" du Conseil de sécurité, cet organe existe "afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

23. Si l'on veut appliquer cette déclaration au Moyen-Orient, on peut dire qu'au cours des quatre derniers mois on a vu, d'une part, l'esquisse du premier dialogue authentique pour la paix et, de l'autre, une tentative manifeste de saboter et de détruire ce processus. Le choix n'a jamais été plus net, et il appartient à chaque pays de se prononcer – pour ou contre les entretiens sur la paix. L'organisation mondiale a clairement montré sa position en novembre dernier quand, ne tenant nul compte de la visite historique du président Sadate à Jérusalem, elle a continué à se livrer à de stériles condamnations d'Israël. En fait, ni l'Assemblée générale ni le Conseil de sécurité n'ont encore émis une seule déclaration encourageant les entretiens sur la paix et demandant qu'ils soient étendus aux autres voisins d'Israël.

24. Après tout, que peut-on attendre lorsqu'on se souvient que, dans la salle de l'Assemblée générale, les représentants des nations, debout, ont accueilli par ovation le dirigeant armé de l'organisation terroriste appelée Organisation de libération de la Palestine ? Et ce peu de temps seulement après que ces prétendus combattants de la liberté – les seuls "libérateurs" au monde dont les dirigeants n'ont pas le courage de vivre parmi ceux qu'ils prétendent vouloir libérer – eurent fait preuve de tant de bravoure pour tuer, dans un autobus près d'Avivim en 1970, 12 écoliers et leurs professeurs et eurent abattu de sang-froid, aux jeux Olympiques de Munich en 1972, 11 athlètes israéliens. Cette réception a pris place un an après que le même terroriste eut, selon le président Nimeiri du Soudan, donné personnellement l'ordre d'exécuter froidement l'ambassadeur des Etats-Unis et son assistant ainsi que le chargé d'affaires de la Belgique, attachés pieds et poings liés à des chaises dans la cave de l'ambassade de l'Arabie saoudite à

Khartoum. Cela après une carrière sinistre et horrifiante d'assassinats, de mort et de destruction qui ont affecté le monde entier et dont des femmes et des enfants ont été victimes à maintes reprises. Cela après qu'il eut montré l'exemple pour que soit répandue à tort et à travers, à l'échelon international, une terreur qui frappe des innocents où qu'ils se trouvent, dans toutes les parties du monde.

25. L'Organisation n'a pas été à même, au cours de six longues années de débats, de tergiversations et de faux-fuyants, de se mettre d'accord sur une résolution unique condamnant le terrorisme, condamnant les tueurs brutaux de femmes et d'enfants – oui, de bébés dans les bras de leur mère – qui ne se doutaient de rien. Cependant, en même temps, elle a jugé convenable de faire siéger à cette table l'observateur de l'organisation qui proclamait ouvertement et fièrement qu'elle était responsable de l'assassinat de sang-froid et du meurtre, méticuleusement mis au point, de petits enfants âgés de 3 et 5 ans, d'un jeune clarinettiste de 14 ans, de leurs parents, de leurs frères et soeurs, qui tous faisaient ce que font des millions de familles en fin de semaine, ne se préparant à rien de plus sinistre qu'à une joyeuse réunion de famille pendant le week-end, et d'une jeune photographe qui n'était venue d'un pays lointain que pour étudier et photographier la nature à l'état sauvage.

26. Comment cette organisation peut-elle s'attendre à conserver quelque prestige ou quelque position morale après avoir invité au sein de ses conseils l'observateur d'une organisation qui a annoncé que ces actes horribles d'inhumanité peuvent continuer d'être commis quotidiennement et après lui avoir accordé un siège d'une manière qui, à mon avis, constitue une violation de la Charte et du règlement intérieur ? Parlant du meurtre insensé et aveugle de petits enfants, de femmes et de voyageurs innocents, l'observateur que le Conseil a invité à siéger s'est, au cours de l'émission "NBC News" de dimanche dernier, exprimé en ces termes : "Ces opérations... ont été quelque chose de quasi normal... Cela arrive de temps à autre... Ces opérations se poursuivront...".

27. Cette trahison de son mandat et de ses fonctions de la part du Conseil de sécurité ne s'est pas limitée au seul Israël. Au moment où des milliers de gens – quelque 50 000 morts et 100 000 blessés – étaient massacrés au cours de la sanglante guerre civile qui a ravagé le Liban, le Conseil, comme vient de le faire remarquer le représentant du Liban, ne s'est pas réuni; pendant ces deux années d'effusion de sang, il ne s'est pas occupé de la question une seule fois. Au moment où une véritable guerre faisait rage dans la corne de l'Afrique, le Conseil a gardé le silence, n'estimant pas, selon toutes les apparences, que des arrivées massives de soldats somaliens en Ethiopie représentaient une menace à la paix. Au Sahara occidental, une guerre se déroule qui implique la Mauritanie, le Maroc et l'Algérie; malgré de lourdes pertes, elle n'a pas attiré l'attention du Conseil.

28. Israël n'attend pas de l'Organisation des Nations Unies qu'elle change d'un jour à l'autre. Mais, comptant parmi les plus résolus de ceux qui combattent le terrorisme international, Israël est venu aujourd'hui en cette enceinte pour réaffirmer qu'il refuse de se plier aux exigences des terroristes et est résolu à combattre ce fléau jusqu'à ce que les hommes, les femmes et les enfants puissent vivre sans

crainte de se trouver sans rime ni raison en butte à l'attaque et au meurtre. C'est pour cette raison que les forces de défense israéliennes ont franchi la frontière du Liban — exclusivement pour cette raison. Et c'est pour accuser les criminels qui ont massacré nos citoyens et les complices de ce crime qu'Israël est venu aujourd'hui au Conseil de sécurité.

29. Depuis 1968, il y a eu de par le monde quelque 1 500 actes distincts de terrorisme international. Pas une seule fois le Conseil de sécurité n'a été choqué au point de réagir. Une tentative faite par le Secrétaire général pour que la question du terrorisme fasse l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale après le massacre, en 1972, d'athlètes israéliens aux jeux Olympiques a été sabotée par les partisans de l'OLP depuis bientôt six ans maintenant. On a laissé une tentative faite en 1976 par la République fédérale d'Allemagne en vue de présenter une convention interdisant la prise d'otages s'enliser dans les sables mouvants des commissions de l'Assemblée générale, dont elle est toujours prisonnière. En octobre dernier, quelques espérances se sont fait jour à la suite du détournement de Mogadiscio, lorsque la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne a menacé de faire grève pendant 48 heures si les Nations Unies ne prenaient pas des mesures en vue d'empêcher le terrorisme aérien. Mais, même dans ce cas, on n'a abouti qu'à un compromis peu concluant qui a amené le Président de l'Association des pilotes de ligne des Etats-Unis à déclarer, il y a quelques semaines seulement, devant le Comité des affaires gouvernementales du Sénat des Etats-Unis :

“Nous sommes absolument convaincus que l'Organisation des Nations Unies n'a ni la volonté ni les moyens de trouver une solution valable. ... Nous sommes donc arrivés à la conclusion inévitable que de fortes mesures prises sur le plan unilatéral et bilatéral par quelques nations puissantes représentent la seule voie logique à suivre.”

Il y a longtemps qu'Israël est parvenu à la même conclusion touchant la capacité et le désir de l'Organisation de traiter de la terreur et des terroristes; c'est pour cette raison que nous avons pénétré en territoire libanais.

30. Israël a combattu contre le terrorisme dans le passé — à Entebbe et ailleurs — et il ne cessera de le faire jusqu'à ce que ce cancer qui frappe des hommes, des femmes et des enfants innocents soit éliminé. L'attitude cynique adoptée jusqu'ici par les Nations Unies représente un coup de poignard dans le dos non seulement d'Israël mais de tous les pays qui ont préféré résister plutôt que de se soumettre lâchement : les Pays-Bas, qui cette semaine encore sont arrivés à libérer des otages innocents; l'Egypte, dont des commandos ont été assassinés dans le dos, notamment par 16 membres d'une unité de l'OLP envoyés spécialement par Arafat il y a quelques semaines à peine de Beyrouth à Larnaca (Chypre) — ces soldats égyptiens ont été assassinés par ces mêmes personnes qui, la semaine dernière, ont tué des enfants israéliens; la République fédérale d'Allemagne, dont les forces ont libéré des passagers kidnappés à Mogadiscio; et quelques autres nations encore.

31. Au moment même où je parle, un drame terrible se déroule à Rome, où une organisation terroriste — une

branche de la même organisation internationale terroriste que l'OLP — a enlevé un dirigeant éminent de l'Italie en vue de forcer le Gouvernement italien à se soumettre à la règle de l'anarchie. Certains de ces terroristes, conjointement avec les terroristes de l'Allemagne occidentale, de la Turquie, de l'Iran, du Japon et d'ailleurs — qui tous se sont engagés à renverser les gouvernements légitimes de leurs pays —, ont acquis leur triste et sinistre formation dans le centre de la terreur internationale, à savoir dans les camps de l'OLP au Liban. Il faut souligner que sur les 45 millions de dollars accordés annuellement à l'organisation terroriste de l'OLP par la Ligue arabe, 34,6 millions de dollars sont fournis par l'Arabie saoudite. Avec cet argent et l'argent fourni par le trésorier payeur de la terreur internationale, la Libye, les terroristes du monde entier sont formés dans ces camps dans le but d'étendre partout le fléau de la terreur, de frapper au coeur même du droit et de l'ordre, de semer le chaos et l'anarchie dans le monde et de détruire les sociétés ordonnées, dont certaines sont représentées ici dans cette salle.

32. En réalité, alors que je regarde autour de cette table du Conseil, je vois des représentants de certains pays qui ont souffert de cette vague de terreur internationale et de carnage et dont les forces de sécurité ont été frappées à l'aide d'armes et de munitions financées par les servants du crime dans le monde. Alors que je regarde autour de moi, cette absurdité m'apparaît encore plus évidente par le fait que j'ai devant moi des informations du Gouvernement libanais et des services de presse et de télévision libanais selon lesquelles 12 navires de l'Union soviétique et du bloc soviétique ont récemment débarqué d'importantes quantités d'armes à Tyr, malgré la demande incessante et urgente des autorités libanaises d'y renoncer.

33. La région dont nous parlons, à savoir le Sud du Liban, comprend la plus grande concentration de terroristes du monde, une force qui recourt à la terreur, à l'assassinat aveugle, à la provocation et au meurtre avec l'intention avouée de lutter contre toute tentative de paix dans cette région en proie à la guerre. Nous parlons d'une région qui est le foyer et le centre des opérations internationales de terrorisme, contre les dirigeants et les gouvernements modérés du Moyen-Orient et du monde libre. C'est à partir de ce centre, il faut le rappeler, que sont partis les assassins qui ont fusillé les dirigeants palestiniens arabes de la rive occidentale qui avaient exprimé leur appui aux initiatives du président Sadate. C'est de ce centre que sont partis les assassins du rédacteur en chef d'*Al-Ahram*, qui a été tué de sang-froid parce que son seul crime était d'appuyer l'initiative du président Sadate et d'avoir écrit des commentaires favorables sur ce qu'il avait vu en Israël. C'est de ce centre que sont parties les menaces de l'OLP d'assassiner le président Sadate.

34. Peut-être, toutefois, n'est-il pas juste de trop jeter le blâme sur l'inaction de l'Organisation des Nations Unies. Cette organisation mondiale n'est, après tout, que la somme des intentions, des actions et de la volonté des nations qui la composent. Et si nous la voyons honteusement soumise, faisant preuve d'une hypocrisie cynique et appuyant même directement le terrorisme international, il faut que nous examinions la conduite de chacune des nations qui se livrent à ces activités.

35. La Libye, le principal parrain international du terrorisme, a bien entendu, comme on le prévoyait, qualifié l'attaque barbare de samedi dernier d' "incursion courageuse". La radio de Damas a qualifié le massacre de 34 innocents, dont 13 enfants de 6 femmes, d' "opération hardie" et d' "opération légendaire qui ouvre une nouvelle phase de l'action palestinienne". Se faisant l'écho des commentaires de l'observateur de l'OLP auprès de l'ONU, le communiqué a déclaré que "cet acte pouvait se répéter quotidiennement". Les prétendus modérés ont également fait preuve d'enthousiasme : l'Arabie saoudite a annoncé à la radio de Riyad qu'il s'agissait là de "l'acte le plus important des fedayin dans les territoires occupés". D'après la définition de l'Arabie saoudite, plus on assassine de civils innocents, plus l'acte des terroristes est "respectable". Avec un tel appui et, incidemment, avec l'appui du financement saoudien massif, les assassins n'ont pas besoin de se modérer.

36. D'un intérêt particulier a été la réaction du Koweït, qui est maintenant membre du Conseil de sécurité "pour promouvoir la paix et la sécurité internationales". Un porte-parole du Gouvernement koweïtien a déclaré dimanche :

"Il est naturel que la révolution palestinienne se livre à de telles opérations qui prouvent son existence et son efficacité. Le Koweït se range aux côtés de cette révolution."

Avec quelle rapidité le Gouvernement koweïtien semble avoir oublié sa propre réaction en juillet dernier lorsque les terroristes palestiniens se sont emparés d'un avion du Koweït ! Je voudrais simplement citer brièvement un extrait paru dans le journal koweïtien *Al-Rai al-Amm* le 10 juillet 1977 :

"Il faut excuser le Koweït s'il réagit violemment contre des actes aussi insensés... le monde nous excusera si nous frappons durement pour nous défendre et pour défendre notre sécurité et notre stabilité... Suffit-il que l'OLP et le mouvement Fatah dénoncent l'opération sans trouver immédiatement un moyen de sortir de cette farce ? Comment peut-on s'attendre alors à voir le peuple du Koweït faire preuve de sympathie envers le problème palestinien ? Qui oserait blâmer le Koweït s'il tournait le dos à ce problème dans le cas où il continuerait d'être la cible de semblables actes ?"

37. Combien alors le peuple du Koweït semblait comprendre les sentiments du peuple d'Israël ! Et cette réaction indignée n'était due qu'à un incident mineur où il n'y avait pas eu de pertes à déplorer. Combien de nations, rassemblées ici, pourraient réagir calmement si elles étaient la cible de centaines d'attaques de ce genre qui touchent des centaines de civils, que l'on fusille, que l'on assassine, que l'on massacre, que l'on enlève et que l'on terrorise ? La solution adoptée par Israël est celle que suggère l'article du Koweït que j'ai cité et qui conclut : "La solution appartient au Koweït seul, et elle consiste à utiliser une main de fer." Israël a donc attaqué les terroristes, et, pour reprendre les mots mêmes du journal koweïtien : "Le monde nous excusera si nous frappons durement pour nous défendre et pour défendre notre sécurité et notre stabilité."

38. L'OLP est venue en force au Liban et s'est servie de ce pays comme base d'opérations contre Israël après avoir échoué dans sa tentative de renverser le roi Hussein de Jordanie et son régime en septembre 1970 — c'est ce que l'on a appelé Septembre noir — et après avoir été, en fin de compte, bannie de la Jordanie en 1971. Pendant de longues années, la frontière israélo-libanaise a connu le calme et la tranquillité ; elle était animée simplement par l'activité des fermiers qui vivaient de chaque côté dans l'amitié, et rien n'y troublait la paix, si ce n'étaient quelques opérations mineures de contrebande, qui ont d'ailleurs toujours constitué une tradition honorable de long de cette frontière. Pour les Libanais et les Israéliens, l'avènement de l'OLP n'a apporté que misère, meurtre et perturbations dans cette région. Depuis la fin de 1973, il s'est produit 1 548 actes d'agression au moyen de tirs d'artillerie, de mortiers Katioucha et de nombreuses attaques terroristes perpétrées par ces terroristes contre Israël à partir du Liban. Dans ces attaques, 108 citoyens israéliens, dont la plupart étaient des femmes et des enfants, ont été tués et 221 ont été blessés. Ces chiffres seuls — 1 548 attaques en quatre ans — justifient sans aucun doute l'acte entrepris par Israël ces jours derniers et prouvent le fait incontesté qu'Israël a, pendant des années, fait preuve de patience et de modération, malheureusement sans aucun résultat. Le massacre brutal et insensé de samedi dernier sur la route d'Haïfa à Tel-Aviv n'a fait que souligner dans les détails tragiques et sanglants le niveau de bestialité jusqu'où se sont enfoncés ces assassins et le fait que ce n'était là qu'un nouveau maillon brutal dans la chaîne diabolique de carnage et de mort. Le Gouvernement israélien s'est donc vu dans la nécessité de s'acquitter de son devoir, du devoir inhérent de chaque gouvernement d'exercer son droit de légitime défense pour protéger l'inviolabilité de son territoire et de son peuple.

39. A la suite du bain de sang entre Arabes au Liban, qui a littéralement déchiré un Etat Membre souverain de l'Organisation des Nations Unies et que l'Organisation, dans sa logique inimitable, a préféré ignorer, un état de chaos complet s'est installé dans la partie sud du Liban. L'OLP a agi exactement comme elle avait agi en Jordanie en 1970 jusqu'à ce qu'elle en soit expulsée apportant le chaos et la destruction et se livrant aux atrocités les plus bestiales contre la communauté chrétienne au Sud du Liban. Cette communauté de 50 000 personnes — hommes, femmes et enfants — aurait été complètement annihilée, à en juger par ce qui s'est passé dans des villages comme Aichieh, que l'OLP a capturé, n'était-ce l'appui et la protection qu'Israël lui a apportés et la création de ce que l'on peut appeler cette "barrière de bonne volonté" le long de la frontière israélo-libanaise.

40. Les observateurs de l'ONU, qui ont souffert considérablement de l'absence de loi et d'ordre dans la région ainsi que d'enlèvements et d'actes de banditisme devenus le lot quotidien, peuvent attester du chaos total qui règne là-bas.

41. L'été dernier, Israël a essayé de faire saisir au Gouvernement libanais la gravité de la situation et des négociations ont été entamées afin de faire pénétrer l'armée libanaise reconstituée dans la région. Mais la situation était telle que les officiers supérieurs de l'armée libanaise n'ont pu, par crainte d'être tués, traverser les régions occupées par

l'OLP pour gagner la frontière et négocier avec Israël. Ils ont dû, en définitive, s'envoler jusqu'à Haïfa, en Israël, et être conduits de là jusqu'à la frontière pour des négociations. Tels sont les moyens de contrôle sur le Sud du Liban dont a disposé ou dispose encore le Gouvernement central du Liban. Ces négociations n'ont pas abouti, alors que nous attendions que l'armée libanaise pénètre dans la région et y exerce un contrôle légitime et légal.

42. On peut juger de la gravité de la situation dans laquelle le Gouvernement libanais est plongé si l'on évoque la demande intransigeante faite il y a quelques semaines à peine par les forces d'occupation syriennes, plus connues sous le nom de forces arabes de maintien de la paix, demande qui exigeait qu'un colonel libanais leur soit remis pour être exécuté, ce dernier ayant osé assumer son autorité face à des troupes syriennes au cours d'un affrontement avec l'armée libanaise. Ce malheureux officier, pour avoir défendu l'honneur et l'intégrité de son drapeau et de son pays a finalement été démis de ses fonctions, ainsi que certains de ses collègues de l'armée libanaise accusés d'avoir commis le crime de s'être conduits comme des officiers doivent le faire.

43. Il est essentiel de placer les événements survenus la semaine dernière dans une perspective plus large.

44. Un événement nouveau et d'une grande ampleur s'est produit le 20 novembre 1977 au Moyen-Orient lorsque le président Sadate a accompli sa visite historique à Jérusalem. Le Gouvernement israélien a réagi à cette initiative capitale de la façon qui convenait à l'importance de ce geste et le processus de négociations directes vers la paix, processus que je crois désormais irréversible en dépit des obstacles, a été pour la première fois mis en route. En même temps, il ne faut pas perdre de vue que, le jour même de l'arrivée historique du président Sadate en Israël pour la cause de la paix et pour la cessation de la guerre et de la terreur dans la région, la Syrie décidait une journée de deuil national, la Libye rompait ses relations avec l'Égypte, l'Iraq qualifiait Sadate de traître et certains leaders de l'OLP menaçaient ouvertement d'assassiner le Président égyptien. Deux semaines plus tard à Tripoli, en Libye, capitale de la terreur internationale, les rejectionnistes consolidaient leur alliance en condamnant vigoureusement le processus de paix en cours et promettaient de poursuivre leur lutte contre Israël. La réaction immédiate de ces Etats vient parfaitement confirmer le souci légitime d'Israël pour sa sécurité et celle de ses citoyens.

45. Ce qui est encore plus inquiétant et qui se joue parallèlement au développement des négociations de paix entre l'Égypte et Israël, c'est la soudaine et massive arrivée dans la région d'armements et d'engins de guerre fournis par l'Union soviétique, laquelle a ouvertement condamné le processus de paix qui venait de prendre naissance dans notre région. Des quantités énormes d'armes ont circulé en Syrie et en Iraq et, ce qui était particulièrement sinistre, on a relevé les signes inquiétants d'un accroissement de l'arsenal de guerre des forces de l'OLP dans le Sud du Liban. En moins de deux mois, 12 navires porteurs d'armements fabriqués en Union soviétique sont venus de ce pays ou via la Libye décharger leur matériel au port de Tyr. Depuis plusieurs mois maintenant, les porte-parole et les moyens d'information libanais ont fait état de ces

alarmantes nouvelles et ont mis le monde en garde contre les dangers qu'elles représentaient pour la souveraineté du Liban et la paix de ce pays. Diverses personnalités au Liban ont fait pression pour que le port de Tyr soit fermé aux terroristes.

46. Mais l'accroissement de l'arsenal militaire de l'OLP s'est poursuivi de façon croissante, récemment renforcé encore par l'arrivée d'unités d'As Saïga, groupe terroriste contrôlé par la Syrie. Le nombre des terroristes proches de la frontière israélienne est monté à environ 5 000. Ils se sont réparés de villages habités par les chi'ites musulmans de la région en utilisant des méthodes très brutales et, le 22 février — le mois dernier —, Yasser Arafat a inspecté leurs positions à grand renfort de publicité.

47. Cette totale liberté d'action de l'OLP vient de son mépris complet de la souveraineté du Liban et de l'incapacité du Gouvernement libanais de contrôler une partie de son propre territoire. Qui d'entre nous a oublié la déclaration émouvante de l'ambassadeur Ghorra, l'ancien représentant permanent du Liban ? S'adressant à l'Assemblée générale en octobre 1976, il a décrit en détail "la constante intervention palestinienne dans les affaires internes du Liban et [!] empiètement intolérable sur sa souveraineté¹". Il a rappelé qu'en 1973 le président Suleïman Franjieh "dénonça l'occupation illégale de certaines parties du territoire libanais par des éléments palestiniens²". Il a rappelé que l'OLP ne respectait pas les nombreux accords conclus avec elle au cours des années pour limiter sa présence et ses activités militaires au Liban. Il a poursuivi :

"Les Palestiniens ont agi comme s'ils étaient un "Etat" ou des "Etats" à l'intérieur de l'Etat du Liban, et ils ont défié de manière flagrante la législation du pays et abusé de l'hospitalité de son peuple³."

Et il a ajouté :

"Pendant des années, ils ont sans cesse accru l'afflux d'armes au Liban, des armes de tout calibre provenant de sources diverses. Ils ont transformé la plupart, sinon tous, des camps de réfugiés en bastions militaires autour de nos grandes villes, au coeur de nos centres commerciaux et industriels, et à proximité des vastes agglomérations civiles⁴."

48. Le 1^{er} mars 1977 — c'est-à-dire quelque trois mois après la fin de la guerre civile au Liban — Fouad Boutros, alors premier ministre adjoint du Liban, a reconnu devant la Commission des affaires étrangères et la Commission de la défense du Parlement libanais que son gouvernement n'avait plus la situation en main au sud du pays. C'était il y a exactement un an. Il y a quelques jours, le 14 mars, l'Associated Press faisait état que Boutros, actuellement ministre des affaires étrangères du Liban, s'était entretenu avec l'ambassadeur des Etats-Unis à Beyrouth et avait déclaré à nouveau que le Gouvernement libanais n'avait aucun contrôle sur le sud du pays.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 32^e séance, par. 61.

² *Ibid.*, par. 62.

³ *Ibid.*, par. 63.

⁴ *Ibid.*, par. 64.

49. La situation est malheureusement claire. Le Gouvernement libanais a tenté, au début de l'été dernier, d'envoyer dans la région des unités armées de l'armée libanaise reconstituée, mais sans succès car les forces de l'OLP ont refusé de se retirer. De sérieux accrochages entre l'OLP et des villageois chrétiens ont eu lieu dans la région. Grâce à l'aide d'Israël, ces derniers ont pu préserver leurs biens et ne pas être anéantis. Des négociations ont repris en septembre en vue du retrait des forces de l'OLP de la région et du retour de l'armée libanaise reconstituée. Ces initiatives ont été favorablement accueillies dans une déclaration officielle d'Israël le 26 septembre, mais, là encore, divers éléments à l'intérieur de l'OLP se sont déclarés opposés au cessez-le-feu qui avait été annoncé et ont précisé qu'ils s'emploieraient à le saboter. Ces éléments, qui apparemment comprenaient le groupe Fatah, principale organisation de l'OLP, ainsi que le Front populaire de Georges Habache, qui fait partie de ce que l'on appelle le Front du rejet, ont cherché à réactiver l'action militaire dans la région non seulement pour empêcher l'armée libanaise de se réinstaller sur son territoire souverain mais aussi pour gêner les négociations alors en cours en vue de réanimer la Conférence de la paix de Genève.

50. Depuis plusieurs mois maintenant, les observateurs de l'ONU connaissent parfaitement la situation, même s'ils ne l'admettent pas. Le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) nous a envoyé des rapports faisant état d'éléments étranges tels que les "forces *de facto*" dans la région. Cette périphrase étant un peu trop imprécise, le rapport de l'ONUST pour février parle de "zones censées être contrôlées par des éléments palestiniens" et même de "zones contrôlées par les Palestiniens" [S/11663/Add.52, par. 5].

51. Nous n'avons pas à faire preuve de la même délicatesse car nous savons tous avec précision quelle est la situation qui règne au Sud du Liban depuis plusieurs années. Le Gouvernement libanais a perdu le contrôle de cette situation et, oserai-je dire, sa souveraineté sur une partie importante de son propre territoire.

52. Dans ces conditions, compte tenu de l'intensification évidente de la présence et des armements de l'OLP dans la région, compte tenu des préparatifs militaires auxquels nous assistons depuis quelques mois, compte tenu de l'intention déclarée de l'OLP de répéter des atrocités semblables à celles qu'elle a commises samedi dernier en Israël, le Gouvernement israélien était dans l'obligation d'agir. Le Gouvernement israélien n'avait pas le choix. Il a agi conformément à son droit national de légitime défense, ce droit inhérent de défendre son territoire et sa population et de rendre impossible à l'avenir la répétition de ces attaques sauvages.

53. Ce qu'a fait Israël, c'est ce qu'aurait fait n'importe quel Etat souverain digne de ce nom dans les mêmes circonstances. Ce qu'a fait Israël est pleinement conforme aux normes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le droit international est très clair sur ce point. Ainsi, Bowett déclare :

"Toute action dont l'objectif est la défense de l'indépendance politique d'un Etat, de son intégrité territoriale, de la vie et des biens de ses ressortissants, et qui se limite

à cela, . . . ne peut, par définition, signifier une menace ou un recours à la force "contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique" d'un quelconque autre Etat⁵."

Cela ressort aussi très clairement chez Fawcett :

"... lorsque l'incursion de bandes armées prélude à une attaque armée ou constitue elle-même une attaque et que les autorités du territoire d'où proviennent ces bandes armées ne peuvent pas ou ne veulent pas les contrôler ou les contenir, l'intervention armée, dans le seul dessein d'éliminer ou de détruire leurs bases, serait - croit-on - justifiée au titre de l'Article 51⁶."

54. Je ne veux pas entraîner le Conseil dans de longues discussions juridiques sur la question, et je me contenterai de dire que les textes juridiques susmentionnés sont le reflet du droit international sur ce sujet et appuient la position juridique d'Israël.

55. La position des Etats-Unis dans un cas semblable a été clairement exprimée par la déclaration publiée par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis le 20 juin 1916 :

"... Devant cette menace croissante, compte tenu de la passivité ou du manque de coopération manifestés . . . pour l'arrestation de ces bandes et compte tenu de l'encouragement et de l'aide bien connus accordés aux chefs de ces bandits, il n'est pas raisonnable de s'attendre que les Etats-Unis retireront leurs forces [*de l'autre côté de la frontière*] ou leur interdiront de la franchir à nouveau alors que leur présence est la seule façon d'empêcher d'autres actes de banditisme et le seul moyen de protéger la vie et les foyers des Américains.

"... Le Gouvernement des Etats-Unis ne peut tolérer ni ne tolérera que des bandes d'individus sans foi ni loi viennent s'établir sur ses frontières pour envahir et piller en toute liberté et impunément le territoire américain et que, lorsqu'elles sont poursuivies, elles aillent chercher refuge de l'autre côté du Rio Grande en se protégeant derrière le fait que leur gouvernement affirme que l'intégrité territoriale de la République mexicaine ne peut être violée⁷."

"..."

56. Et, pour bien montrer que je ne puis pas mes sources chez l'une seulement des superpuissances représentées à cette table, je puis assurer mon collègue soviétique que le droit international tel qu'il est interprété par les autorités juridiques soviétiques justifie entièrement l'action d'Israël. Cela ressort d'une lecture du projet de texte fondé sur une proposition soviétique pour la définition de l'agression, présenté à la Commission générale de la Conférence du désarmement le 6 février 1933. Le projet de résolution soviétique sur la définition de l'agression présenté à la

5 D. W. Bowett, *Self-Defence in International Law*, New York, Frederick A. Praeger, 1958, p. 185 et 186.

6 J. E. S. Fawcett, "Intervention in international law, a study of some recent cases", *Académie de droit international, Recueil des cours*, 1961, vol. II, p. 363.

7 Green Haywood Hackworth, *Digest of International Law*, vol. II (United States Government Printing Office, 1941), p. 296 et 297.

Sixième Commission le 18 octobre 1954 se lisait comme suit :

“L’Assemblée générale,

“... ”

“Déclare :

“1. Sera reconnu pour agresseur dans un conflit international l’Etat qui, le premier, aura commis l’une des actions suivantes :

“... ”

“f) Qui aura donné son appui à des bandes armées qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d’un autre Etat, ou qui aura refusé, malgré la demande de l’Etat envahi, de prendre sur son propre territoire toutes les mesures en son pouvoir pour priver lesdites bandes de toute aide et protection⁸.”

On trouvera un langage analogue dans d’autres documents soviétiques, trop nombreux pour être cités.

57. Enfin, l’objectif de l’opération des forces de défense israéliennes n’était ni la vengeance ni les représailles, car il n’y a aucun moyen de venger la vie des civils israéliens qui ont été tués tout à fait gratuitement samedi dernier. Par ailleurs, l’objectif de cette opération n’était pas la prise de territoire. Il s’agissait — et il s’agit toujours — de chasser une fois pour toutes l’OLP de toute la région proche de la frontière israélienne, qu’elle utilisait sans merci pour des actes répétés d’agression contre mon pays.

58. Nous ne voulons aucune parcelle du territoire libanais. Nous honorons et respectons la frontière internationale avec le Liban. Nous ne souhaitons pas nous emparer d’une seule pouce de son territoire. Notre seule objectif est d’éliminer les forces terroristes qui ont apporté le chaos, la misère et la destruction au Sud du Liban. Nous souhaitons que les autorités centrales libanaises officielles, appuyées par une force adéquate, reviennent dans la région et reprennent le contrôle de la situation de telle manière que les forces terroristes soient mises dans l’impossibilité de revenir dans la zone actuellement aux mains des forces israéliennes. Mon gouvernement a dit clairement qu’il n’avait pas la moindre intention de tenir ni d’annexer la région du Liban aujourd’hui aux mains des forces israéliennes mais qu’il désire recevoir des garanties suffisantes lui assurant que le *statu quo ante* ne sera pas rétabli.

59. Nous avons créé les conditions pouvant permettre au Gouvernement libanais de reprendre le contrôle de ce territoire et, par là même, de rétablir son droit souverain dans la région. Ce n’est pas peu, car nous aurons ainsi mis en place une situation grâce à laquelle les populations vivant dans le sud du Liban et dans le nord d’Israël, quelle que soit leur confession, n’auront plus à avoir peur et pourront vivre

⁸ Documents officiels de l’Assemblée générale, neuvième session, Annexes, point 51 de l’ordre du jour, document A/C.6/L.332/Rev.1.

en harmonie, avec une frontière ouverte, comme c’est le cas depuis que la guerre civile au Liban a commencé de faire rage. C’est là une situation qui ne peut que réjouir les gens de bon sens et de bonne volonté. En la critiquant, le Conseil de sécurité ne ferait que se discréditer.

60. Mais ce que nous avons fait présente également un autre aspect, un aspect qui va bien au-delà des considérations locales que je viens d’exposer. L’OLP est totalement et irrévocablement opposée à toute paix avec Israël. Cette position est profondément enracinée dans l’idéologie destructrice de l’OLP. Elle a été réaffirmée maintes et maintes fois : dans le programme en 10 points adopté par le “Conseil national” au Caire en 1974, dans le programme en 15 points adopté par le “Conseil national” au Caire en 1977, et une nouvelle fois dans la déclaration publiée par le Conseil central de l’OLP à Damas en août 1977. Tout cela s’ajoute au Pacte palestinien, par lequel l’OLP s’engage à la destruction de l’Etat d’Israël. Cette organisation est largement discréditée au Moyen-Orient. De fait, sa position y est, si je puis dire, en proportion inverse de la considération dont elle jouit ici, à l’Organisation des Nations Unies.

61. Le président Sadate a récemment exprimé fort clairement ses vues sur cette organisation. Comme il l’a souligné il y a quelques semaines : “Les Palestiniens doivent comprendre que l’Egypte donnera 10 coups pour un coup qu’elle recevra.” Ou bien, comme l’a déclaré à juste titre le mois dernier *Al-Ahram* : “La terreur politique est un cancer qu’il faut extirper.”

62. L’OLP est interdite en Jordanie et on lui interdit d’opérer à partir de ce pays. Le roi Hussein l’a qualifiée à diverses occasions de “bande de criminels”, et il déclarait il y a quelques mois encore aux Etats-Unis, à Atlanta, en Géorgie, que “l’OLP s’impose au peuple palestinien”. La Syrie ne permet pas non plus à l’OLP d’opérer à partir de son territoire et exerce le contrôle le plus strict sur cette organisation à l’intérieur du pays. Le représentant de la Syrie versera sans doute ici des larmes de crocodile et fera preuve d’indignation à propos des récents événements au Liban, mais il oublie facilement le massacre de Palestiniens par les troupes syriennes dans la guerre civile libanaise et le massacre de Tel el-Zaatar. Comme le disait il y a peu le Ministre syrien de la défense, le général Mustafa Tlass, dans le journal de l’armée syrienne *Tishrin* :

“Camarades palestiniens, les musulmans du Liban ont commencé à vous prendre en haine parce que vous vous ingérez dans leur vie quotidienne et dans leur liberté personnelle. Quel est donc l’objectif de votre libération ? Votre but sublime est-il le massacre des Libanais ? Ou bien avez-vous pour grand dessein le massacre des résidents de l’hôtel Semiramis à Damas ? Vous vous trompez, camarades palestiniens, car vous ne faites que soulever le dégoût parmi les citoyens arabes honnêtes.

“L’OLP a sacrifié en vain des centaines de personnes à Tel el-Zaatar. Que savent-ils de la libération, ces révolutionnaires, après avoir suscité tant de maux en Jordanie et au Liban ? ”

63. Et que dirai-je du comportement de l’OLP au Liban ? Peut-être les remarques du président Franjeh dans une

allocution d'adieu diffusée par Radio Beyrouth en septembre 1976 expriment-elles le mieux la situation :

“Le Liban est aujourd'hui la victime d'une guerre déclenchée contre lui par les Palestiniens et leurs partisans – Arabes et étrangers.

“Les Palestiniens ont voulu dominer le Liban depuis les coulisses, grâce à des dirigeants fantoches. Quand leur plan a échoué, ils ont changé de tactique et essayé d'établir leur propre Etat au Sud du Liban.

“Les Palestiniens se sont livrés à une orgie de meurtres, de pillages et d'enlèvements, ce qui a fait éclater une guerre civile, qui en fait est une guerre entre le Liban et les Palestiniens.

“Les Palestiniens ont trompé le Liban, et aujourd'hui ils trompent les autres Etats arabes, qui pâtiront des agissements des Palestiniens tout comme le Liban lui-même en a pâti.

“La Syrie connaît maintenant la fourberie palestinienne, et le Koweït aussi. La Jordanie l'avait perçue avant eux, mais le Liban s'est réveillé trop tard. Quant au reste des Etats arabes, ils sont encore inconscients du danger.”

64. En écoutant les inévitables discours pleins de passion des représentants arabes sur cette question, les membres du Conseil feront bien de songer à ce qu'eux-mêmes et leurs dirigeants pensent réellement de l'OLP.

65. Il faut considérer l'action israélienne au Sud du Liban sous son double aspect. D'abord, elle s'inscrit dans le contexte d'une guerre contre la terreur internationale qui assiège le monde, une terreur sans bornes, une terreur qui met en péril toute société organisée dans chaque pays du monde. Aujourd'hui, la nation italienne en subit les terribles conséquences. Aucun pays représenté ici ne peut assurer qu'il n'en sera pas victime. Il n'y a rien de sélectif dans la terreur : on ne peut en faire le reproche aux uns en l'excusant chez d'autres. Ou bien c'est une menace horrible qui met en danger la société et il faut que tous la fassent disparaître, ou bien il faut oindre les terroristes jusqu'à ce qu'ils se tournent contre ceux qui les ont encouragés. Aucune nation n'est à l'abri de la terreur.

66. Cette coalition maléfique, lâche, sanguinaire de terroristes est aujourd'hui l'un des plus grands dangers auxquels doit faire face l'humanité. Ni le Conseil de sécurité ni l'Organisation des Nations Unies n'ont fait quoi que ce soit pour lutter contre elle. Qu'ils laissent du moins le champ libre aux forces qui se sont engagées à combattre ce fléau international et qui ne sont pas disposées à s'incliner devant le terrorisme.

67. Je répète que nous n'avons pas de visées sur le territoire libanais. Nous voulons que le Liban soit contrôlé par les Libanais, et par personne d'autre. Et là, les représentants savent peut-être que notre action jouit d'un appui considérable dans une large section de la population libanaise. J'ai ici des télégrammes que j'ai reçus de Libanais éminents qui déclarent qu'ils nous soutiennent et qui parlent entre autres au nom des 24 000 chrétiens libanais de

Damur, au Liban, dont les frères et soeurs ont été brutalement massacrés par l'OLP pendant la guerre civile; et c'est à Damur qu'a été montée l'opération de l'OLP de samedi dernier.

68. Il est à noter que le représentant du Liban, dans la lettre qu'il a adressée au Conseil de sécurité, lie explicitement l'évacuation des forces d'Israël à la capacité des autorités libanaises elles-mêmes de “pleinement exercer leurs fonctions” au Sud du Liban [S/12600]. Pourquoi, dans ces conditions, exige-t-il maintenant sur un ton péremptoire le retrait unilatéral des troupes israéliennes puisqu'il sait que cela ne ferait que plonger une fois de plus le sud de son pays dans le pire chaos et compromettre gravement toute possibilité de parvenir à la pleine souveraineté libanaise sur le sud du pays ? En dernière analyse, comme je l'ai déjà dit, les buts d'Israël et du Liban sont les mêmes. Ce qui diffère, ce sont les moyens d'y parvenir.

69. En outre, n'oublions pas un seul instant qu'en luttant contre les forces terroristes nous luttons contre des éléments qui ont juré de détruire le processus de paix au Moyen-Orient. L'Egypte et Israël se sont attaqués aux problèmes très ardues de la négociation d'un avenir pacifique pour le Moyen-Orient, et c'est précisément le sang égyptien et le sang israélien qu'ont fait couler les lâches attaques de ces terroristes, ce sont précisément des soldats égyptiens et israéliens qui ont donné leur vie ces dernières semaines dans cette lutte contre le terrorisme.

70. Que le Conseil fasse du moins en sorte, par son comportement et sa réaction devant ces événements, que les forces de la terreur ne reçoivent pas d'encouragement et que les sacrifices consentis par Israël au cours des dernières semaines n'aient pas été vains.

71. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

72. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de diriger avec tant de compétence le Conseil de sécurité pendant un mois si chargé et de vous souhaiter plein succès pour la fin de votre présidence et au-delà.

73. De nouveau, les jouets de destruction massive et aveugle dont on a comblé Israël pendant les cinq dernières années ont trouvé un prétexte pour montrer ce qu'ils savaient faire, surtout lorsqu'ils sont employés contre de malheureux civils et réfugiés qu'ils tuent et mutilent par centaines. Pareils actes d'héroïsme dénaturé méritent des félicitations ! Et, comme si cela ne suffisait pas, la liste s'allonge d'achat d'armes toujours plus meurtrières pour tuer les gens, détruire les biens et la belle contrée du Liban du Sud sous prétexte de sécurité – la sécurité de la tombe où Israël ensevelit ses victimes.

74. Si les F4 ne tuent pas assez de gens ou n'anéantissent pas assez bien les pauvres petites huttes qui abritent les victimes et les adversaires d'Israël, pourquoi ne pas utiliser les F15 – j'ai appris aujourd'hui qu'on les employait déjà – et les F16 et toutes les armes perfectionnées qu'invente la technique moderne ? Et tout cela au nom de la sécurité !

75. Depuis plus de 30 ans, nous endurons la violence, la destruction, l'exode de réfugiés toujours plus nombreux — Libanais, Palestiniens, Syriens, Egyptiens et Jordaniens — et ce n'est pas près de finir. C'est une situation qui n'a rien pour nous surprendre et qui ne peut mener à la sécurité, comme on le prétend.

76. Un cercle vicieux ne peut mener à la sécurité. Quatre Etats indépendants souverains sont maintenant occupés. Il y a toujours la cause et l'effet. La cause, c'est le refus d'Israël de faire le moindre cas de la Charte des Nations Unies et des innombrables résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et ce avec une impunité totale. La cause, c'est le déni par les dirigeants israéliens des droits les plus élémentaires des Palestiniens, dont Israël prétend, avec une indifférence impitoyable, qu'ils n'existent pas et n'ont jamais existé.

77. Je ne vais pas discuter des questions fondamentales qui n'ont pas encore reçu de solution après 30 années d'inaction se résumant à une approbation tacite. Je suis obligé de me limiter à la conflagration présente et qui se poursuit, à savoir l'agression massive des Israéliens contre l'intégrité territoriale et l'indépendance d'un Etat souverain contigu, le Liban, qui est l'un des premiers Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je parlerai également de l'assassinat sans discrimination et de sang-froid des civils et des réfugiés palestiniens résidant dans cette région, qui attendent, mais en vain, leur rapatriement et leur délivrance et qui n'ont jamais eu le moindre rayon d'espoir.

78. Ma délégation demande que le Conseil de sécurité prenne immédiatement des mesures pour assurer la cessation de l'agression armée par les troupes régulières israéliennes par terre, par mer et par air. De même, ma délégation invite le Conseil à ordonner le retrait rapide des forces israéliennes qui occupent actuellement une partie considérable du Sud du Liban.

79. J'ai fait de mon mieux pour essayer de trouver un autre mot qu'"immédiatement", étant donné que nous avons une triste expérience de ce mot qui peut être considéré par les agresseurs israéliens comme signifiant 11 années d'occupation, ou même une occupation de durée indéfinie, comme c'est le cas pour d'autres territoires arabes occupés. Peut-être le Conseil de sécurité pourrait-il être plus précis et parler par exemple de "12 heures". Si le Conseil ne prend pas de mesures énergiques, nous entendrons bientôt parler de l'établissement de colonies de peuplement et ensuite de nouvelles colonies pour assurer la sécurité des premières, et tout ce processus se terminera avec la prétention qu'un Israélien ou un groupe d'Israéliens, il y a 3 000 ans, ont rendu visite à Tyr ou Sidon et, par conséquent, en ont fait une partie de la patrie biblique. Nous savons qu'il y a 50 ans, et peut-être plus, les dirigeants sionistes avaient déjà jeté leurs yeux sur le fleuve Litani, dont les eaux sont indispensables à la survie de centaines de milliers de citoyens libanais. Mais la vie de ces gens, qui n'ont pas eu la chance en raison d'un accident de naissance d'appartenir à la "race élue", a peu d'importance pour l'insatiable Israël ou pour ceux qui le soutiennent. Après tout, on admire ce qui plaît, et l'on ne saurait alors s'arrêter à des considérations aussi accessoires que celles d'humanité, indépendamment de la race, de la couleur ou des croyances.

Nous croyons que tous les hommes ont été créés égaux, mais malheureusement les Israéliens ne sont pas du même avis.

80. Ma déclaration sera brève, car la situation est si grave et si urgente que je ne voudrais pas gaspiller le temps du Conseil. Cependant, je veux dire que ce qui est réellement en jeu, c'est le rôle du Conseil de sécurité, l'organe chargé du maintien de la paix le plus important du système des Nations Unies. Au cours des années, son autorité a été systématiquement et graduellement minée par la tolérance et l'acceptation de l'illégalité internationale. Il y a suffisamment d'organes, tels que le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et bien d'autres, qui s'acquittent fort bien de leurs fonctions. Mais nous n'avons qu'un Conseil de sécurité, dont le devoir sacré est de sauvegarder la paix et la sécurité dans le monde et l'intégrité des Etats Membres, comme cela est défini dans la Charte. Lui permettra-t-on de manquer à son devoir en s'abstenant de prendre une action décisive ? Telle est la question — c'est le centre du problème —, et le monde entier attend impatiemment la réponse. Espérons que le monde ne sera pas déçu une fois de plus.

81. La sécurité intérieure de chaque pays est la prérogative des forces de sécurité de chaque Etat. Si elles ne savent pas s'acquitter de leur tâche, cela ne saurait justifier la violation de la souveraineté et de l'indépendance des Etats voisins indépendants. Après tout, comme l'ambassadeur Herzog vient de le mentionner, il y a des situations dans le monde où nous voyons des incursions sur d'autres territoires. Mais cela ne justifie pas l'invasion par les Hollandais de l'Indonésie ou des Moluques.

82. Enfin, Israël devrait comprendre que la mise en esclavage ou la dispersion d'un peuple, ou l'agression contre le territoire de ce peuple, ne sauraient assurer sa sécurité. Israël peut vouloir s'étendre *ad infinitum*, mais une telle expansion jouerait contre lui et ne ferait qu'augmenter la zone d'insécurité. La sécurité ne peut être obtenue que par une paix juste, générale et réelle à laquelle prendraient part tous les peuples de la région dans la liberté et dans la dignité. Il ne saurait y avoir de discrimination lorsqu'il s'agit de la survie de nations et de peuples.

83. La mesure la plus importante et la plus immédiate pour le Conseil est de tracer une ligne entre la légalité et l'illégalité, d'agir avec décision et de prouver que la violence et l'agression ne paient pas. Il faut que des mesures soient prises pour mettre fin à l'agression et assurer immédiatement le retrait des forces d'occupation du Liban.

84. Je me réserve le droit de faire d'autres commentaires plus tard, mais étant donné l'urgence de la situation, comme je l'ai dit, je m'arrêterai maintenant.

85. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

86. M. AL-HUSSAMY (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au début de ma déclaration, de vous féliciter à

l'occasion de votre accession à la présidence de cette auguste instance. Je suis certain que vos qualités personnelles et votre expérience très riche de la vie internationale permettront au Conseil de s'acquitter de son rôle de gardien de la paix et de la sécurité dans le monde.

87. Le moment est mal choisi pour faire de longues déclarations bien préparées sur les origines du conflit au Moyen-Orient ou les racines de la tragédie du peuple palestinien car, en ce moment même et à la suite d'un nouvel acte d'agression brutale de la part d'Israël, ce conflit vieux de plus de 30 ans a empiré et le peuple palestinien, avec ses courageux frères libanais, se voit soumis aux formes les plus viles d'agression, de destruction et d'assassinats en masse.

88. Une fois de plus, le petit pays épris de paix qu'est le Liban est la cible d'une nouvelle agression préméditée d'Israël. Toute la région méridionale du territoire libanais a été envahie et des dizaines de villes et de villages libanais, ainsi que des camps de réfugiés palestiniens, ont été systématiquement détruits. Des centaines de milliers de nouveaux réfugiés ont été arrachés à leur foyers et à leurs villages; des centaines de femmes, d'enfants et de civils innocents ont été tués ou blessés.

89. Israël a de façon éhontée débridé sa puissance militaire, utilisant six brigades mécanisées et plus de 25 000 soldats pour conquérir le territoire d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, sous prétexte de réagir à l'opération déclenchée par les fedayin en Palestine quelques jours auparavant. Et pourtant, l'ampleur de l'invasion du territoire libanais et la façon dont les sionistes l'ont menée, utilisant des forces aériennes, maritimes et terrestres, prouvent sans l'ombre d'un doute le caractère prémédité de l'agression israélienne et montrent que l'objectif véritable du régime sioniste est de poursuivre son expansion et d'occuper davantage encore de territoire arabe.

90. Le prétexte invoqué par Israël ne saurait induire la communauté internationale ou l'opinion publique mondiale en erreur. Israël ne peut pas assurer sa sécurité en occupant plus de territoires appartenant à d'autres Etats, en créant de nouvelles masses de réfugiés désespérés et en détruisant les villes et villages d'autres nations. Aucun pays n'a le droit de se faire justice ou de recourir à la force brutale pour atteindre ses objectifs militaires ou politiques.

91. Le nouvel acte d'agression d'Israël se déroule à un moment où la communauté internationale s'efforce encore de liquider les séquelles d'agressions israéliennes précédentes et d'obtenir le retrait d'Israël de territoires arabes précédemment occupés dans le Sinaï, sur les hauteurs du Golan, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Par ce nouvel acte d'agression, Israël crée maintenant, en fait, un cinquième territoire arabe occupé et va encore plus avant dans sa politique d'expansion et d'occupation de territoires arabes.

92. Israël déclare, toute honte bue, que les buts de cette agression sont de créer un "corridor de sécurité" et de détruire les "bastions terroristes". Cependant, il est clair que 99 p. 100 des victimes des bombardements, des incursions et des attaques brutalement déclenchés par Israël étaient des femmes, des enfants et d'autres civils innocents

et désarmés. Nous n'avons pas besoin de réfuter la théorie du "corridor de sécurité", car il a été prouvé sans aucun doute possible que la sécurité ne saurait se fonder sur l'usurpation de plus de territoire encore. A vrai dire, l'incident dont Israël s'est servi cette fois-ci pour justifier son agression n'émanait pas du territoire attaqué par Israël.

93. Nul prétexte ne peut justifier l'agression lancée contre le territoire d'autres nations et son occupation, et le seul moyen d'assurer sa propre sécurité est de respecter la sécurité et la souveraineté des autres. C'est Israël seul qui porte la responsabilité primordiale de la tragédie et des souffrances qu'a connues le Liban ces dernières années. Le Liban a été la cible d'agressions israéliennes répétées – attaques aériennes et raids de commandos – au cours des neuf dernières années, et ce n'est pas la première fois qu'Israël viole la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, bien qu'il s'agisse là de la violation la plus sérieuse.

94. L'agression israélienne dirigée contre le Liban aurait été impossible sans l'immense arsenal d'armements perfectionnés et d'engins de guerre que les Etats-Unis ont fournis à profusion à Israël dans les années récentes. Il est des plus regrettable que les fournitures militaires des Etats-Unis à Israël aient suivi une courbe d'accroissement parallèle à celle des agressions israéliennes contre les pays arabes et de l'expansion et de l'installation des sionistes dans les territoires arabes. Selon des rapports récents, les Etats-Unis auraient fourni à Israël l'équivalent de 4,2 milliards de dollars en armements, la plus grande partie en ayant été octroyée à Israël au cours des quatre dernières années. Il est évident qu'Israël aurait beaucoup de mal à poursuivre sa politique d'expansion et d'agression à cette même échelle n'était cette masse inouïe d'aide militaire et financière que lui procurent les Etats-Unis. Il y a là un net encouragement du Gouvernement des Etats-Unis à la politique d'expansion et d'agression israélienne.

95. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, ce n'est pas le moment d'entrer dans le détail de la tragédie du Moyen-Orient. Ce que je voudrais souligner ici, c'est qu'avec cet acte d'agression qui est le dernier en date Israël a prouvé qu'il ne mérite pas la paix, car par cette action il a détruit ce qui pouvait rester de chances d'établir une paix juste et durable dans la région.

96. Face à cette nouvelle détérioration, l'Organisation des Nations Unies et son organe principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, c'est-à-dire le Conseil de sécurité, doivent prendre des mesures urgentes pour arrêter l'agression israélienne contre le Liban et le peuple palestinien et pour assurer un retrait immédiat et total des forces israéliennes d'invasion.

97. Il ne faut pas permettre à l'agresseur de savourer les fruits de son agression, car si on laissait Israël tirer un avantage ou un profit quelconque de son agression et de son invasion du territoire d'un autre pays, ce serait un clair encouragement aux agresseurs et cela créerait aussi un précédent très dangereux qui pourrait inciter d'autres agresseurs encore à recourir à la force et à l'agression pour obtenir des concessions et servir leurs intérêts politiques ou militaires. Si l'on permettait au régime sioniste d'imposer des conditions pour son retrait du territoire qu'il a envahi et

occupé en flagrante violation de la Charte et des principes du droit international, qui pourrait alors empêcher un régime semblable, comme par exemple le régime illégal de Rhodésie, d'occuper demain une partie du territoire de la Zambie et de refuser de s'en retirer tant que la Zambie n'accepterait pas des conditions affectant sa souveraineté et son intégrité ?

98. Le Conseil de sécurité doit donc adopter sans tarder une résolution affirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et assurant le retrait immédiat et total des forces israéliennes du territoire libanais. Ce respect de la souveraineté libanaise et cet appel en vue d'un retrait immédiat des forces d'agression israéliennes ne doivent pas être liés à de quelconques conditions préalables ou à de quelconques "arrangements", car cela reviendrait à violer de manière flagrante les principes mêmes de la Charte.

99. Dans sa déclaration du 15 mars, à la suite de l'agression israélienne, le Secrétaire général a déclaré :

"Quelles que soient les raisons qui ont motivé cette action [israélienne], je ne peux que déplorer la violation des frontières d'un Etat souverain et le recours massif à la force."

Ma délégation appuie cette déclaration et exprime toute sa gratitude devant l'inquiétude manifestée par le Secrétaire général en la matière, de même que pour les efforts qu'il déploie continuellement depuis le début de l'agression israélienne en vue de maîtriser la situation. La préoccupation du Secrétaire général se manifeste une fois de plus — et peut-être avec plus d'urgence — dans la lettre qu'il a adressée hier au Président du Conseil de sécurité et qui a été publiée dans le document S/12604.

100. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a clairement indiqué sa position dès les premières heures de l'agression israélienne. Il a demandé à tous les membres du Conseil de sécurité, notamment aux cinq membres permanents, d'assumer leurs responsabilités en vertu de la Charte. La déclaration syrienne est reproduite intégralement à l'annexe II de la lettre précitée du Secrétaire général. Je voudrais simplement citer le dernier paragraphe de cette déclaration :

"Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement de la République arabe syrienne est vivement préoccupé par les événements du Sud du Liban et invite les Etats membres du Conseil de sécurité à assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte, à intervenir promptement pour mettre fin à l'agression contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et à prendre sans délai les mesures nécessaires pour le retrait immédiat des forces israéliennes du territoire libanais."

101. La situation au Moyen-Orient était déjà suffisamment explosive avant le dernier acte d'agression d'Israël. Les pays et les peuples de la région tournent leurs yeux vers le Conseil dans l'espoir qu'il mettra immédiatement fin à l'agression israélienne et obtiendra le retrait immédiat des forces israéliennes.

102. La République arabe syrienne s'engage, sans condition aucune, à être solidaire de ses frères du Liban et du

peuple palestinien, et elle est convaincue que la grande majorité des Etats Membres se joindront à elle à cet égard.

103. Il est grand temps que le Conseil de sécurité s'acquitte de ses responsabilités; il est grand temps qu'il arrête l'agression et l'agresseur.

104. En conclusion, je voudrais dire quelques mots sur les affirmations que vient d'avancer le représentant sioniste. Nous avons l'habitude de voir le représentant sioniste essayer de détourner l'attention des organismes internationaux des questions soumises à leur examen. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le représentant israélien a avancé certaines affirmations en ce qui concerne les rapports entre la Syrie et l'Organisation de libération de la Palestine et le rôle des forces syriennes au Liban. Point n'est besoin de dire que les faits démentent ces allégations. On sait fort bien que les forces syriennes font partie de la force de paix arabe, qui agit légalement en territoire libanais.

105. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

106. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter mes félicitations et celles de la délégation libyenne à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je suis sûr qu'un homme de votre envergure et de votre expérience guidera les délibérations du Conseil au succès. Je voudrais également vous adresser, ainsi qu'aux membres du Conseil, les remerciements de ma délégation pour m'avoir permis de participer à ce débat très important.

107. Nous avons écouté avec attention plusieurs orateurs, dont nos frères le représentant du Liban, le représentant de la Syrie et le représentant de la Jordanie. Certainement, le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine — représentant du peuple palestinien — va parler également. Lui et le représentant du Liban sont certes plus qualifiés que moi pour entrer dans le détail, et c'est pour cette raison que je serai bref.

108. Nous avons aussi écouté le représentant de l'entité sioniste. Nous avons entendu ce qu'il vient de répéter. Nous sommes habitués à ce langage de falsification et de mensonge de l'entité sioniste et de son représentant à l'Organisation des Nations Unies.

109. Il ne s'agit pas seulement de falsification et de mensonge; il s'agit aussi d'arrogance — ce langage d'arrogance qui caractérise les dirigeants sionistes, surtout ces temps derniers. Nous avons écouté Menachem Begin, nous avons entendu en Europe il y a à peu près 40 ans. C'est un langage de menaces et d'arrogance, c'est le langage de la force, c'est le nazisme. C'est le nazisme renaissant qui s'est installé dans notre région, et par des gens qui disent avoir été persécutés, avoir été les victimes du nazisme. Si c'est vrai, et si ces personnes ont été les victimes des nazis, elles ont bien retenu leur leçon. Ce sont des adeptes de l'école du nazisme européen.

110. Cette arrogance extraordinaire a fini par inquiéter tout le monde, même leurs amis et partisans, même les forces qui ont créé Israël, qui ont appuyé l'entité sioniste et qui l'ont imposée dans la région et au cœur de la nation arabe, même les forces qui ont fourni les possibilités financières, économiques et politiques à ce groupe d'aventuriers pour s'imposer dans la région et pour massacrer et assassiner le peuple palestinien et continuer leur politique de génocide.

111. Le représentant de l'entité sioniste a dit qu'Israël n'avait pas commis d'agression, mais que c'était un acte de défense contre une agression prétendument terroriste.

112. Tout le monde sait que les sionistes de la région ont des visées expansionnistes. Il cherchent toujours et continueront de chercher des prétextes. Cette fois-ci, ils ont fait de l'événement du 11 mars le prétexte à la poursuite de cette politique de génocide et d'expansionnisme. Il est clair en effet que les préparatifs d'Israël étaient déjà en cours bien avant le 11 mars, date à laquelle les événements se sont produits. Ils savent pertinemment que de pareils incidents peuvent se produire. Ils savent que le peuple palestinien lutte pour son indépendance et pour sa survie et qu'un incident peut arriver n'importe quand. Pour préparer l'atmosphère internationale et locale en vue de la liquidation de la cause palestinienne, il faut liquider la lutte palestinienne, c'est-à-dire le peuple palestinien. Les Israéliens préparaient leur coup depuis longtemps, et l'événement du 11 mars n'a été qu'un prétexte. Or, même s'il s'agissait d'un prétexte, celui-ci n'était pas valable.

113. M. Herzog a parlé du droit international. Il a parlé de théories dangereuses si elles étaient adoptées dans le droit international. Nous savons tous que ces prétextes ont toujours été le langage utilisé dans les guerres d'agression dans le monde.

114. Vous-même, Monsieur le Président, et votre pays pourriez utiliser un prétexte du même genre pour envahir l'Irlande — certaines organisations ont en effet des difficultés avec votre gouvernement en Irlande du Nord. Partout dans le monde des situations peuvent justifier l'invasion d'un pays, du fait d'infiltrations par exemple. Cependant, dans ce cas précis, même s'il y a eu infiltration, elle n'est pas venue des frontières mais par la mer. Le problème, c'est que l'entité sioniste veut masquer un scandale, étant donné que sa prétendue sécurité est apparue à tout le monde comme étant du bluff. Il n'y a pas de sécurité pour Israël dans la région. Je ne parle pas de l'incident en lui-même et tel qu'il s'est déroulé; dans ce genre de guerre, beaucoup de choses se produisent. Mais le fait que de petits bateaux en caoutchouc aient pu parvenir jusqu'à la côte israélienne et aient pu y aborder — malgré toute cette mystification autour des possibilités et de l'efficacité de la sécurité et de la force israéliennes —, cela, c'est trop pour le groupe qui gouverne à Tel-Aviv.

115. Cela peut être un encouragement pour les Arabes, car si la nation arabe n'a pas pu, depuis 30 ans, vaincre l'agression sioniste, ce n'est pas parce que nous étions impuissants mais parce que nous avons été malheureusement victimes d'une sorte de lavage de cerveau venant de cette propagande faite autour de l'invincibilité d'Israël et de sa sécurité presque surhumaine. M. Begin, qui se présente

comme un dur, comme un "hawk", selon ses propres mots, a été ébranlé. Alors il a voulu faire quelque chose pour masquer cet incident. Tout le monde le sait, même s'il n'y avait eu qu'un incident — il ne s'agit pas de cet incident précis —, ils seraient allés de toute façon au Liban, car cela faisait partie de leur stratégie et de leur plan. Mais peut-être ne savaient-ils pas qu'ils viendraient par la mer et que cela se produirait sur la route d'Haïfa à Tel-Aviv.

116. M. Herzog a fait allusion au droit international. Mais, même dans le droit international, il y a des règles établies quant au droit inaliénable des peuples à lutter pour leur indépendance, pour l'exercice de leurs droits inaliénables et pour l'autodétermination. Quand il parle de droit international, que fait-il des droits du peuple palestinien? Il prétend que les Palestiniens sont des terroristes. Tout un peuple serait-il pour lui une bande de terroristes? Et maintenant il veut s'attaquer aux terroristes dans le monde. Et il blâme les Nations Unies de ne rien faire contre le terrorisme, alors qu'il sait bien que le péché originel des Nations Unies c'est d'avoir créé l'Etat d'Israël d'un groupe de terroristes qui se sont imposés au peuple palestinien par le terrorisme. Aujourd'hui, cette entité raciste terroriste est présidée par un terroriste qui a été recherché par la police britannique, comme le Président le sait bien. Il ne faut donc pas venir ici pleurnicher en disant qu'il s'agit de terrorisme et que les Nations Unies ne font rien pour le terrorisme, alors que l'entité terroriste a été créée par les Nations Unies et que cela a été, comme je l'ai dit, le péché originel commis par les Nations Unies en imposant l'entité raciste et colonialiste au peuple arabe et au peuple palestinien.

117. Je ne serai plus très long, car j'aurai l'occasion de revenir là-dessus. Mais M. Herzog a consacré une bonne partie de son discours à mon pays, la Libye. Je vais y revenir brièvement.

118. Il a dit que nous sommes le paradis, la capitale — que sais-je? — du terrorisme mondial. Si par terrorisme il entend les mouvements de libération, et bien, c'est vrai, nous sommes la "capitale du terrorisme". En effet, nous aidons les mouvements de libération d'Afrique et de Palestine; nous ne l'avons jamais caché. Nous aidons les mouvements de libération qui luttent contre le racisme en Afrique noire, qui luttent contre le racisme sioniste en Palestine, parce que nous sommes nous-mêmes un peuple qui a connu le racisme, qui a combattu 40 ans contre le fascisme. Mon pays a perdu 45 p. 100 de sa population dans sa lutte amère contre le fascisme et contre le racisme. Nous n'avons jamais caché que nous aidions ces mouvements de libération, et nous proclamons notre solidarité avec eux, que ce soit en Afrique ou au Moyen-Orient. C'est que nous la connaissons bien cette campagne contre la Libye qui se poursuit maintenant depuis deux ou trois ans, surtout aux Etats-Unis, que ce soit dans les mass media pro-sionistes, au Sénat américain ou par la bouche des représentants de l'entité sioniste. Cette chanson, nous la connaissons bien. Mais cela ne saurait nous intimider ni nous faire changer d'avis, car nous savons qu'il s'agit d'une lutte de vie ou de mort. Notre solidarité envers le peuple palestinien est indéfectible.

119. Mais M. Herzog a soulevé un autre point. Comme d'habitude, il a rappelé les problèmes qui se posent chez les Arabes, et il a cité un président arabe, une autorité arabe

contre une autre, pour les opposer. C'est vrai. Dans une nation arabe qui compte 150 millions d'individus, qui s'étend de l'océan Atlantique jusqu'au golfe, dans une nation qui compte 22 ou 23 Etats, qui occupe une région stratégique très importante dans le monde, il y a des problèmes, des problèmes sociaux, des problèmes économiques. De plus, nous supportons les séquelles de l'occupation ou de la présence étrangère. Nous avons été occupés par des forces différentes. Une région était sous l'autorité de la France, une autre était sous l'occupation italienne, une autre encore était dominée par les Anglais. Oui, nous avons des problèmes et nous n'avons pas encore fait notre guerre civile. Si l'on compare tout ce qui se passe dans le monde arabe, dans la nation arabe, avec, par exemple, ce qui s'est passé en France avant que celle-ci s'unifie en un Etat-nation, c'est fort peu de chose; et si on compare avec la guerre civile américaine, ce n'est rien. Ces luttes que nous avons au sein du monde arabe sont des luttes fratricides entre des forces qui détiennent le pouvoir dans certains pays arabes mais qui ne représentent pas nécessairement de façon authentique les masses arabes. La vraie réponse des masses arabes, on a pu la voir à la télévision : c'est ce jeune palestinien, ou libanais, que l'on portait, presque mort, mais qui formait encore avec ses doigts le signe de la victoire, c'est cela qui représente l'esprit réel des masses arabes. C'est aussi cette femme arabe qui a trouvé son fils tué, déchiqueté par les bombes israéliennes, les bombes sionistes, et qui, à l'hôpital de Beyrouth, se tournant vers la presse, a déclaré : "Dites-leur" – c'est-à-dire au monde – "que j'ai encore deux fils". Voilà le véritable esprit des masses arabes.

120. Pourquoi venir ici citer ce que disent parfois les présidents et dirigeants arabes ? Nous avons nos luttes, nous nous insultons même parfois, mais en même temps nous savons que la lutte qui nous oppose à vous, c'est une lutte à la vie à la mort; c'est la lutte du peuple palestinien; c'est une lutte qui va continuer. Vous pouvez frapper les bases palestiniennes au Liban, vous pouvez frapper une partie de l'Organisation de libération de la Palestine, mais il y a encore 3 millions de Palestiniens prêts à mourir pour continuer la lutte contre l'occupation et la colonisation sionistes, appuyés par le peuple arabe. On peut donc affirmer qu'il n'y a pas d'autre solution, que vous n'aurez ni paix ni salut dans la région si le problème palestinien n'est pas réglé. Et il ne pourra pas être réglé par la force car, à la longue, vous perdrez; vous ne pouvez pas exterminer une nation qui compte 150 millions d'individus. A la fin du siècle, la Syrie à elle seule comptera 20 millions d'habitants et l'Egypte 75 millions. Ni la logique ni l'évolution de l'histoire ne sont de votre côté. Vous pouvez continuer votre politique cynique et créer des problèmes pour les Juifs du monde entier, jusqu'en Argentine maintenant; vous pouvez aider et financer des partis nazis pour faire peur aux Juifs, pour qu'ils se rangent sous votre drapeau, comme cela est déjà arrivé. Vous avez persécuté les Juifs d'Iraq pour qu'ils quittent leur pays; vous en avez tué; vous pouvez faire tout cela. Ici même, aux Etats-Unis, vous jouez avec le feu, car les sionistes, c'est prouvé, veulent créer ici des problèmes pour les Juifs, espérant même la naissance d'un Hitler américain, dans 10 ans, dans 15 ans, pour que des millions de Juifs émigrent encore en Palestine et que ce soit de nouveau nous, les Arabes, qui en payions le prix, comme nous avons payé le prix de la politique nazie. Mais cette

politique ne réussira pas, et vous jouez un jeu très dangereux.

121. Quant à nous, nous n'avons rien contre les Juifs. Nous respectons le judaïsme. Nous sommes même prêts à accepter les 17 ou 18 millions de Juifs dans la nation arabe. Nous voulons que les Juifs aient la paix, ici ou n'importe où. Nous ne voulons pas que des antisémites les chassent pour qu'ils viennent chez nous. Maintenant, après l'événement du 11 mars, c'est toute la propagande, ce sont tous les mass media ici qui parlent de cette "atrocité arabe", avec les photos des enfants. Comme si le peuple de ce pays ne savait rien des atrocités du terrorisme ! Nous avons pourtant fraîche encore à la mémoire la guerre du Viet-Nam.

122. Et, après le coup que vous avez commis au Liban, vous continuez, comme s'il ne s'était rien passé au Liban. On fait des prières pour une ou deux personnes. Il y en a des milliers qui ont été exterminées au Liban, mais, là, personne ne prie pour elles. Le maire de New York et M. Carey, gouverneur de l'Etat de New York, hier, à la télévision, ont coiffé la yarmoukka – c'est une tradition électorale, nous le savons – et se sont mis à pleurer sur le sort des Juifs, comme s'ils étaient devenus une minorité écrasée en Palestine.

123. M. Koch dit que les Juifs sont allés au Liban pour sauver la communauté chrétienne du pays. Moi je demande à M. Koch ce que les Israéliens, ce que les sionistes ont fait des Arabes chrétiens de Palestine. C'est un Arabe chrétien réfugié, M. Terzi, qui représente l'Organisation de libération de la Palestine. C'est un réfugié. Et montrez au monde ce que vous avez fait des chrétiens en Palestine, ce que vous avez fait de Jérusalem, qui est le berceau du christianisme. Mais vous êtes des menteurs, et le monde le sait. Malheureusement, vous tenez le pouvoir, surtout ici, dans ce grand pays.

124. Je vais conclure. Je dirai seulement que je me réserve le droit d'intervenir de nouveau si besoin est et que mon pays demande au Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités et d'ordonner le retrait immédiat du Liban des forces d'occupation sionistes.

125. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier orateur est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine. Je lui donne la parole.

126. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la situation au Moyen-Orient, situation qui menace la paix et la sécurité mondiales. Etant donné sa gravité et la recrudescence des combats, je serai très bref et très précis.

127. Nous ne doutons pas que, grâce à votre prudence et à votre expérience, Monsieur le Président, le Conseil prendra des mesures adéquates pour assurer la cessation immédiate de l'agression israélienne et mettre fin aux effusions de sang.

128. Des centaines de civils innocents, Libanais et Palestiniens, sont victimes des attaques aériennes d'Israël contre

des villes et villages. Israël, muni des armes les plus perfectionnées que lui fournit gratuitement le Gouvernement des Etats-Unis, ne fait qu'essayer de réaliser un vieux rêve. Nous espérons sincèrement que le Conseil ordonnera le retrait immédiat et complet des troupes d'invasion du territoire d'un Etat Membre.

129. Il se trouve que les Palestiniens sont au Liban; c'est parce qu'ils y ont été poussés. Ils n'y sont pas allés de leur plein gré. Ils ont été chassés à la pointe des baïonnettes après une campagne de terreur criminelle. Je veux parler des actes criminels commis en 1947 et 1948 par ce que l'on appelait les gangs armés juifs. Je rappellerai en particulier — et cela se passait sous le Mandat britannique — le massacre délibéré à Deir Yassin, en avril 1948, de 254 femmes et enfants arabes. L'ironie veut que le criminel raciste qui décida le massacre de Deir Yassin ne soit autre que l'actuel Premier Ministre d'Israël, Menachem Begin.

130. Le 13 mars de cette année, Begin a dit à la Knesset : "On ne versera pas impunément le sang innocent". Nous, nous disons que le sang innocent ne doit pas couler. Menachem Begin a dit à la même occasion : "Nous ne permettrons pas qu'on lève une main criminelle sur nos enfants". Je dirai aux membres du Conseil que nous aussi nous avons des enfants qui nous sont chers, que nous ne plus ne voulons voir nos enfants ramasser des poupées qui sont en réalité des pièges meurtriers lancés par les avions israéliens — des avions fournis, je le répète, par les Etats-Unis.

131. Ezer Weizmann et Mordechai Gur se sont vantés l'autre jour que le but de l'opération était de déraciner et d'anéantir les concentrations de terroristes au Sud du Liban — je dis bien d'anéantir. Et que sont les concentrations de terroristes? Ce sont les camps de réfugiés palestiniens. Mais déraciner les Palestiniens, ce n'est pas un objectif nouveau. C'est un plan de Herzl qui remonte à 1895. Le 12 juin 1895, Herzl écrivait :

"Quand nous occuperons le pays, nous apporterons des avantages immédiats aux Etats qui nous auront accueillis. Nous devons exproprier avec douceur les propriétés privées sur les territoires qui nous seront attribués. Nous essaierons d'inciter la population pauvre à passer la frontière en lui procurant des emplois dans les pays de transit, cependant que nous lui en refuserons dans notre propre pays."

Il se trouve que le Liban est l'un de ces "pays de transit". Mais de transit jusqu'où? Jusqu'à l'extermination et l'annihilation.

132. Quant au véritable but de l'opération, c'est l'occupation et l'annexion du territoire situé au sud du Litani. J'ai seulement quelques observations à faire à ce sujet. En 1919, l'organisation sioniste fit les plans du foyer juif et déclara qu'au nord sa frontière serait "à un point situé sur la mer Méditerranée au voisinage de Sidon et suivant la ligne de démarcation des eaux au pied des collines du Liban jusqu'à Jisr El Karaon, de là jusqu'à El Bire, . . .", et ainsi de suite. C'est exactement là que les opérations israéliennes se sont déroulées ces derniers jours. Je devrais peut-être montrer aux représentants une carte qui a été dessinée en 1916 et

présentée à la Conférence de la paix. Elle montre exactement les frontières où l'ambition sioniste pourrait s'arrêter temporairement.

133. Le 9 novembre 1977, les avions israéliens — fournis gratuitement ou presque par les Etats-Unis — ont bombardé et rasé un village. Plus de 100 enfants ont été tués — et personne à l'époque n'a élevé la voix.

134. On nous a dit dans ce conseil que l'Organisation de libération de la Palestine est un groupe de terroristes et de gansters et que nous nous opposons à la paix. Nous avons déjà dit, et nous le répétons ici, que le Conseil national de la Palestine, répondant positivement au plan approuvé par l'Assemblée générale en vue de l'organisation d'une conférence de la paix avec toutes les parties intéressées sur un pied d'égalité, a ratifié le plan de l'Assemblée. Mais qui s'oppose à ce plan? Je pense que le coup de grâce aux efforts de paix et à une résolution adoptée par le Conseil de sécurité — et je me réfère à la résolution 242 (1967) —, résolution qui a été si faussement interprétée, a été asséné lorsque Menachem Begin en a donné sa propre interprétation et a dit que Jérusalem, Naplouse, Hébron et ce territoire avaient été "libérés" et n'étaient pas des terres "occupées". Pourrait-on porter un coup plus sévère et plus fatal aux perspectives de paix? C'est Begin et ce qu'il représente qui s'opposent à la paix.

135. Il est étrange qu'on nous dise ici que le régime sioniste défend les chrétiens. Je ne parle pas en tant que chrétien, ni en tant qu'Arabe ou Palestinien, mais en tant qu'être humain. Je vais lire un bref passage du projet de loi n° 1313 adopté par la Knesset :

"Celui qui donne ou promet de donner de l'argent, l'équivalent de l'argent ou tout autre bénéfice afin de pousser une personne à changer de religion ou de pousser une personne à changer la religion d'une autre recevra une peine de cinq ans de prison ou paiera une amende de 50 000 livres israéliennes.

"Celui qui le recevra . . . sera condamné à trois ans d'emprisonnement ou à une amende de 30 000 livres israéliennes."

Et on nous parle ici de "la défense des chrétiens au Liban". C'est l'une des plus grandes insultes à l'intelligence de ce conseil.

136. Cet après-midi, les pays non alignés ont fait connaître leur opinion sur l'attaque criminelle israélienne en ces termes :

"Le Bureau de coordination a condamné à l'unanimité ce dernier acte d'agression manifeste commis par Israël contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que sa politique expansionniste. Cette agression a fait un nombre considérable de morts sur le territoire libanais et causé des dégâts matériels énormes, ainsi que de très importantes migrations de réfugiés qui ont quitté le sud du Liban.

Le Bureau de coordination considère que cette dernière attaque armée brutalement commise par Israël a également pour but de mettre en danger l'existence même de

la population palestinienne qui habite sur le territoire du Liban et d'éliminer les Palestiniens et l'Organisation de libération de la Palestine, qui sont l'un des éléments clefs du règlement de la question de Palestine et du conflit du Moyen-Orient." [S/12609, annexe.]

137. Mon frère du Liban a dit : "Laissez mon peuple vivre". Je dis : laissez mon peuple vivre; laissez-le retourner dans ses foyers et se sentir à nouveau humain.

138. En conclusion, je ne peux que répéter les mots de mon frère du Liban. La cessation immédiate des hostilités et le retrait immédiat des envahisseurs doivent constituer l'exigence unanime du Conseil et de la communauté mondiale, tout autant que la nôtre à nous au Liban.

139. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Koweït, qui désire parler à ce stade.

140. **M. BISHARA** (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : J'aurais aimé que le représentant d'Israël soit présent; il était ici mais il a quitté la salle. J'ai quelques observations à faire à propos de sa déclaration. Il s'est référé à mon pays et au Conseil de sécurité. En fait, il m'a invité à lui donner une réponse, et je le fais de bon gré.

141. Tout d'abord, je note avec satisfaction que la presse du Koweït l'intéresse et que lui-même et son gouvernement en sont des lecteurs assidus. Nous sommes fiers de notre presse; elle est libre et chacun a le droit d'exprimer son avis. Mais citer ici la presse du Koweït ne sert en rien sa thèse et lui enlève du poids plutôt que de lui en donner. Cependant, j'éprouve certes un grand plaisir à écouter certaines citations de la presse du Koweït.

142. Ma deuxième remarque est que, en écoutant sa longue déclaration, il m'a paru évident que le barrage d'insultes, la grande quantité de remarques provocantes et abusives lancées au Conseil de sécurité ne pouvaient se passer de commentaires.

143. J'ai lu la lettre que le représentant d'Israël a adressée au Président du Conseil dans le document S/12607 et dans laquelle il dit : "J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir convoquer une réunion du Conseil de sécurité". Je ne peux vraiment pas concilier ses insultes au Conseil, qui sont une façon de saper son autorité, et ses allégations concernant l'intégrité du Conseil avec la demande de convocation d'une réunion urgente pour examiner la question dont nous sommes saisis.

144. Il y a un large fossé que la logique ne saurait réellement combler : l'incompatibilité entre ces insultes et la demande que le Conseil se réunisse pour examiner la question. Je partage avec ce représentant la conviction qu'il y a un déclin de l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies. Cela est certain. Mais pourquoi ? A cause de pays comme Israël et l'Afrique du Sud. Israël se pavane dans les territoires qu'il a occupés par la force en 1967; on peut même dire que c'est une véritable fête qu'il mène sur la rive occidentale et à Gaza, y construisant des colonies juives en contravention de la Charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU et du droit international. Tout cela, évidemment, confère beaucoup de poids à l'argument selon lequel il y a déclin de l'autorité morale de l'ONU. Mais je répète que ce déclin est dû à la présence de pays comme le sien, qui a violé la Charte et foulé aux pieds ses principes.

145. Ma troisième observation concerne le terrorisme, qui a fait l'objet d'une partie particulièrement macabre de sa déclaration. Israël est pourtant le premier pays du monde où se combinent la charge de premier ministre et un palmarès sans tache de terroriste. C'est le seul pays dirigé et gouverné par un premier ministre qui s'enorgueillit de son passé terroriste. Dans ces conditions, il est aussi incongru que risible et inacceptable que son représentant s'attarde tellement ici sur le problème du terrorisme, alors que le pays qu'il représente est dirigé par un premier ministre, Menachem Begin, qui est si content de son passé terroriste.

146. Ma dernière observation concerne le rôle joué par le Koweït dans le soutien aux Palestiniens, dont le représentant d'Israël a parlé. Certes, et ce n'est pas un secret, nous appuyons les Palestiniens. Peut-être le représentant d'Israël s'est-il imaginé qu'il annonçait une grande nouvelle en disant cela. Oui, nous appuyons le droit du peuple de Palestine à l'autodétermination; nous le faisons conformément à la Charte et aux résolutions de l'ONU dans ce sens. En appuyant les Palestiniens, nous mettons en oeuvre la Charte, nous respectons les recommandations et directives de l'ONU. Nous n'esquiverons pas notre responsabilité : c'est une responsabilité à l'exercice de laquelle nous attachons de la fierté et de la satisfaction.

147. J'arrêterai là mes remarques préliminaires pour cet après-midi; elles ont été provoquées, en fait, par la déclaration du représentant d'Israël.

La séance est levée à 20 h 5.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات و دور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
